

Zeitschrift:	Vermessung, Photogrammetrie, Kulturtechnik : VPK = Mensuration, photogrammétrie, génie rural
Herausgeber:	Schweizerischer Verein für Vermessung und Kulturtechnik (SVVK) = Société suisse des mensurations et améliorations foncières (SSMAF)
Band:	77 (1979)
Heft:	5: 50 Jahre VSFT ASTG ASTC 1929-1979 : Jubiläumsschrift zum 50 jährigen Bestehen des Verbandes Schweizerischer Vermessungstechniker
Artikel:	Die VSA freut sich mit dem VSFT = La FSE se réjouit avec l'ASTG
Autor:	Bochatay, A. / Wittker, E.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-229686

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Die VSA freut sich mit dem VSVT

La FSE se réjouit avec l'ASTG

Sehr geehrter Herr Präsident
Sehr geschätzte Kollegen

Die Geschäftsleitung der VSA hat mit grosser Freude vom 50-Jahr Jubiläum Kenntnis genommen und entbietet dem VSVT und seinen Mitgliedern ihre herzlichste Gratulation zu diesem Ereignis. Die VSA hofft, dass die Beziehungen zwischen den beiden Organisationen auch weiterhin so erfreulich bleiben, wie sie es schon bisher waren, und wünscht ein gutes Gelingen der Jubiläumstagung. Der VSVT trat 1930, also schon im Jahr nach seiner Gründung, der VSA bei. Dem Tätigkeitsbericht der VSA für das Jahr 1930 kann dazu entnommen werden, dass der VSVT am 31.12.1930 150 Mitglieder hatte. Weiter wird ausgeführt:

«Im Frühjahr 1930 ersuchte der VSVT um Aufnahme in unsere Vereinigung. Der Aufnahme standen im Hinblick auf die Mitgliederzahl und die Ausdehnung dieser Organisation formelle Schwierigkeiten entgegen. Art. 2 der VSA-Statuten stellt nämlich den Grundsatz auf, dass die aufzunehmenden Verbände interkantonale Ausdehnung und Bedeutung besitzen müssen. Das traf im vorliegenden Fall nur bedingt zu. Trotzdem wurde dem Gesuch entsprochen und der VSVT in die VSA aufgenommen, weil seine programmatischen und statutarischen Grundlagen sich mit denen unserer Einheitsbewegung decken, namentlich aber in Berücksichtigung

der ausschlaggebenden Tatsache, dass in der gesamten Schweiz nur etwa 250 Vermessungstechniker tätig sind, wobei der VSVT bereits einen erheblichen Teil der Berufskollegen in sich vereinigt und für seinen Berufsstand folglich als repräsentativ gelten darf. ...»

Die VSA hat diesen Entscheid nie zu bereuen gehabt. Die Zusammenarbeit zwischen den beiden Organisationen hat sich immer erfreulich objektiv und positiv entwickelt. Die VSA hat bei verschiedenen Gelegenheiten von Stellungnahmen des VSVT profitieren und sich immer auf Unterstützung von Seiten der Organe des VSVT verlassen können. Die Geschäftsleitung der VSA möchte dafür herzlich danken.

Sie hofft, dass dieses gute kollegiale Verhältnis auch weiterhin beibehalten werden kann und entbietet dem VSVT ihre besten Wünsche für seine zukünftige Tätigkeit.

Vereinigung Schweiz. Angestelltenverbände
Für die Geschäftsleitung

Très honoré Monsieur le Président
Très estimés collègues

La direction de la FSE a pris connaissance avec grande satisfaction du jubilé du 50ème anniversaire de l'ASTG et lui adresse ainsi qu'à ses membres ses plus cordiales félicitations pour cet événement. La FSE espère que les relations entre les deux organisations continueront à être aussi réjouissantes que jusqu'à maintenant et souhaite un plein succès à la manifestation. L'ASTG est entrée dans le FSE en 1930, soit l'année suivant sa création. Le rapport annuel de la FSE signale que l'ASTG comptait 150 membres au 31.12.1930. Puis il poursuit en précisant que:

«au printemps 1930 l'ASTG a sollicité son admission dans notre fédération. Divers principes relatifs au nombre de membres et leur répartition faisaient obstacle à cette admission. L'art. 2 des statuts de la FSE fixe comme principe que les associations candidates à l'admission doivent s'étendre à plusieurs cantons et avoir une certaine importance. Dans le cas particulier c'était limité. Malgré tout il fut répondu favorablement à la demande et l'ASTG admise dans la FSE parce que ses bases statutaires et son programme correspondait à ceux de notre mouvement, réserve faite cependant de ce qu'il n'y a qu'environ 250 techniciens-géomètres en activité en Suisse dont l'ASTG groupe une majorité et qu'elle peut être considérée comme représentative de la profession...»

La FSE n'a jamais eu à regretter cette décision. La collaboration entre les deux organisations s'est toujours développée objectivement et positivement. A plusieurs occasions la FSE a profité de la prise de position de l'ASTG et a toujours pu compter sur l'appui de ses organes. La direction de la FSE la remercie chaleureusement.

Elle espère que ces bons rapports se maintiendront à l'avenir et souhaite à l'ASTG ses meilleurs vœux pour son activité future.

Fédération des Sociétés Suisses d'Employés
Pour la direction

Der Präsident: A. Bochatay

Der Sekretär E. Wittker

Origine et développement de notre profession

50 ans se sont écoulés depuis la fondation de notre association professionnelle. Nous ne voulons pas organiser une grande fête, mais profiter de cette occasion pour jeter un coup d'œil rétrospectif sur ce demi-siècle.

Si nous feuilletons dans l'histoire de notre association professionnelle jusqu'à ses débuts, cela ne doit pas être sans intention. Et pour plus de compréhension, il sera nécessaire aussi de dire quelque chose sur l'origine et le développement de notre profession.

Les premières mensurations dans notre pays ont eu lieu au début du 19e siècle sous l'impulsion des lois napoléoniennes. En 1803 déjà, le canton de Vaud ordonna la mensuration de l'ensemble des communes de son territoire puis ce fut le tour du canton de Genève, suivi au milieu du siècle par Fribourg, Neuchâtel, Berne, Schaffhouse, Soleure, Bâle, etc... Ces mensurations furent exécutées à la planchette par des ingénieurs, géomètres, instituteurs et forestiers.

Huit cantons s'unirent en 1868 pour organiser des examens de géomètres et accordèrent à ces derniers la faculté d'exercer leur profession sur l'ensemble de leurs territoires (géomètres du concordat). Ce concordat fut étendu plus tard à 15 cantons.

Dès sa fondation en 1874, le technicum de Winterthour eut une école de géomètres où, en quatre, puis plus tard en six semestres étaient enseignées les connaissances théoriques et, tant que faire se pouvait, pratiques.

Un mouvement se dessinait déjà en 1906, tendant à retirer du technicum la formation du géomètre pour la donner à l'Université, mouvement qui se réalisa malgré de fortes résistances tant internes qu'externes.

L'école des géomètres du technicum de Winterthour fut fermée en 1916.

L'entrée en vigueur du code civil suisse amena l'unification de la mensuration cadastrale pour tout le pays et sa dépendance à une autorité fédérale. Son coût est supporté principalement par la Confé-

dération. Le rapide accroissement des mensurations eut pour conséquence de mettre en évidence, chose à peine considérée auparavant, la nécessité de trouver une solution au problème de la formation du personnel auxiliaire.

De nouvelles méthodes de mensuration, des exigences de précision accrues, etc... appelèrent rapidement aussi une division du travail. Les travaux de dessin ont été certes d'abord confiés à d'autres professionnels. Les dessins impeccables de nombreux anciens plans témoignent aujourd'hui encore qu'ils ont été dessinés par un spécialiste, le plus souvent par un lithographe. Des travaux accessoires furent confiés, les jours de mauvais temps, au jeune homme conscientieux qui s'était révélé comme aide conscientieux sur le terrain. Souvent un contrat d'apprentissage fut signé. Au début, le patron avait toute la latitude pour désigner la profession qu'il voulait enseigner à son apprenti. Il avait au choix: dessinateur du cadastre, aide-géomètre, dessinateur-géomètre, dessi-